



# COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement  
privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

**Seconde - Module 1 - La liberté**

## Enseignement Moral et Civique

v.5.1



- ✓ **Guide de méthodologie**  
pour appréhender notre pédagogie
- ✓ **Leçons détaillées**  
pour apprendre les notions en jeu
- ✓ **Exemples et illustrations**  
pour comprendre par soi-même
- ✓ **Prolongement numérique**  
pour être acteur et aller + loin
- ✓ **Exercices d'application**  
pour s'entraîner encore et encore
- ✓ **Corrigés des exercices**  
pour vérifier ses acquis

[www.cours-pi.com](http://www.cours-pi.com)

Paris & Montpellier



# EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

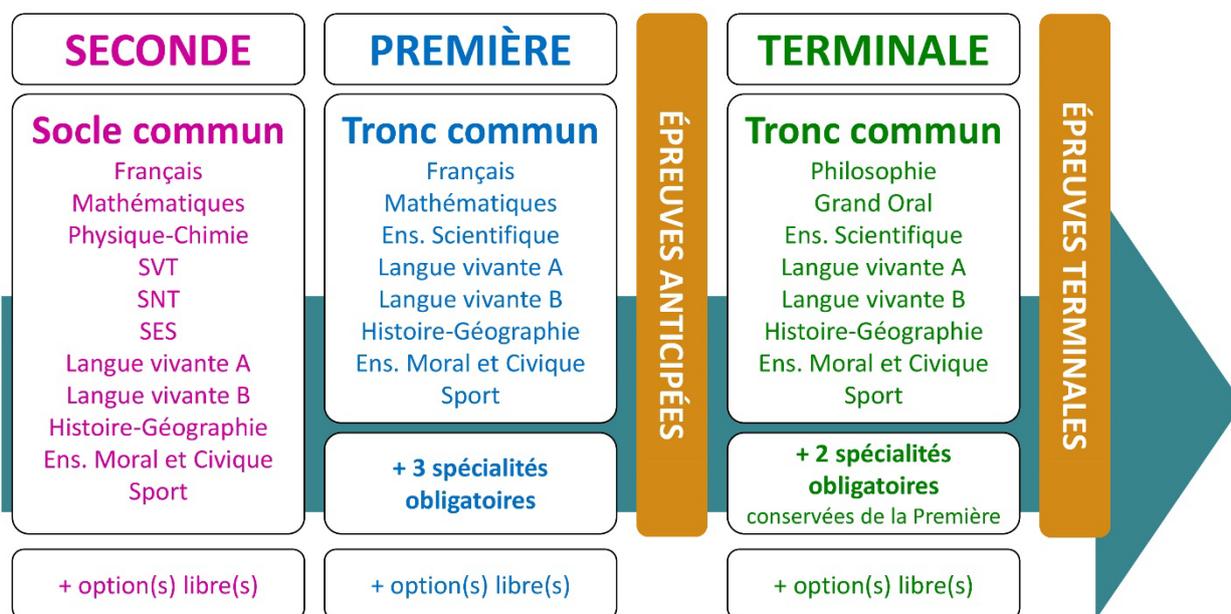
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers l'**excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

## LE BAC DANS LES GRANDES LIGNES

Ce nouveau Lycée, c'est un enseignement à la carte organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde et évoluant vers un parcours des plus spécialisés année après année.



### CE QUI A CHANGÉ

- Il n'y a plus de séries à proprement parler.
- Les élèves choisissent des spécialités : trois disciplines en classe de Première ; puis n'en conservent que deux en Terminale.
- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

### CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de spécialité abandonnée se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques :

- **Suggestions de lecture** pour s'ouvrir à la découverte de livres de choix sur la matière ou le sujet
- **Réfléchissons ensemble** pour guider l'élève dans la réflexion
- **L'essentiel** pour souligner les points de cours à mémoriser au cours de l'année
- **À vous de jouer** pour mettre en pratique le raisonnement vu dans le cours et s'accaparer les ressorts de l'analyse, de la logique, de l'argumentation, et de la justification
- Et enfin... la rubrique **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

## ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE SECONDE

### Module 1 – La liberté

#### L'AUTEUR



#### Yannick COGO

« Apprendre le français, la littérature et la philosophie doit contribuer à forger une indépendance pour la vie en société ». Enseignant en collège, lycée et en université, diplômé en Lettres Modernes et diplômé en Langue, Littérature et Civilisation : grec moderne, il transmet savoir et curiosité avec passion et cherche à faire saisir l'universalité du monde dans lequel nous vivons.

Passionné par l'écriture et les animaux, il est aussi un marathonien qui a saisi l'importance de la confiance en soi, et qui veille à la transmettre au travers de son approche humaniste.

#### PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

#### CONSEILS À L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de Cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de l'**assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés. Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

## LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, justifier, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

**Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation**, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

**Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».**

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant  
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

**Donc, dès qu'un devoir est rédigé**, envoyez-le aux *Cours Pi* par le biais que vous avez choisi :

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **voie postale** à *Cours Pi*, 9 rue Rebuffy, 34 000 Montpellier  
*Vous prendrez alors soin de joindre une **grande enveloppe libellée à vos nom et adresse**, et **affranchie au tarif en vigueur** pour qu'il vous soit retourné par votre professeur*

**N.B. :** *quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir** ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir.*

**N.B. :** *si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.*

## VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure.

En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves.

Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND  
PUIS-JE  
LE  
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

QUEL  
EST  
SON  
RÔLE ?

**Orienter** les parents et les élèves.

**Proposer** la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.

**Faire évoluer** les outils pédagogiques.

**Encadrer** et **coordonner** les différents professeurs.

## VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND  
PUIS-JE  
LE  
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro.**
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

## LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND  
PUIS-JE  
LE  
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.  
04.67.34.03.00  
scolarite@cours-pi.com



# LE SOMMAIRE

Enseignement Moral et Civique – Module 1 – La liberté

## **INTRODUCTION** ..... 1

## **CHAPITRE 1. Des libertés pour la liberté** ..... 3

### **OBJECTIFS**

- Comprendre ce que représente la liberté.
- Connaître les libertés de l'individu : libertés individuelles, liberté de conscience, liberté d'expression, droit de propriété.
- Connaître les libertés collectives et le développement de la démocratie moderne.
- Comprendre la protection des libertés.
- Découvrir l'engagement pour les libertés.

### **COMPÉTENCES VISÉES**

- Acquérir les fondements de la réflexion.
- Développer son esprit critique et ses compétences orales.
- Savoir organiser sa pensée dans un discours argumenté.

#### **1. Les principes de la liberté** ..... 4

#### **2. Les conditions de la liberté** ..... 21

#### **Le temps du bilan** ..... 25

## **CHAPITRE 2. Comment évoluent la conception et l'exercice des libertés** ..... 27

### **OBJECTIFS**

- Saisir l'engagement de personnalités au regard des libertés.
- Percevoir l'équilibre entre le pluralisme religieux et la laïcité.

### **COMPÉTENCES VISÉES**

- Comprendre et savoir analyser le processus sociétal d'intégration et d'exclusion
- Maîtriser l'analyse de document iconographique et textuelle.
- Savoir retranscrire de manière argumentée son analyse de la société.
- Savoir exercer son jugement.
- Considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.

#### **1. Le pluralisme religieux et la laïcité** ..... 29

#### **2. Différences et discrimination** ..... 36

#### **Le temps du bilan** ..... 48

#### **Les Clés du Bac : analyser un document iconographique** ..... 51

## **CORRIGÉS** ..... 59



## ESSAIS ET OUVRAGES PHILOSOPHIQUES

- **De la liberté** *John Stuart Mill*
- **De la démocratie en Amérique** *Alexis de Tocqueville*
- **Discours de la servitude volontaire** *Étienne de La Boétie*
- **La Liberté d'être libre** *Hannah Arendt*
- **Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale** *Simone Weil*
- **Sans la liberté** *François Sureau*
- **Eloge de la faiblesse** *Alexandre Jollien*
- **Petit traité des grandes vertus** *André Comte-Sponville*

## ROMANS

- **Fahrenheit 451** *Ray Bradbury*
- **1984** *George Orwell*
- **La ferme des animaux** *George Orwell*
- **Le procès** *Franz Kafka*
- **Divergente** *Veronica Roth*
- **Là où naissent les nuages** *Annelise Heurtier*
- **Le combat d'hiver** *Jean-Claude Mourlevat*

## FILMS ET DOCUMENTAIRES

- **Midnight Express** *Arthur Penn*
- **Citizen Four** *documentaire de Laure Poitras*
- **Free Speech, Parler Sans Peur** *documentaire de Tarquin Ramsay et Jörg Altekruise*
- **Mandela, un long chemin vers la liberté** *Justin Chadwick*
- **Billy Elliot** *Stephen Daldry*
- **Elephant man** *David Lynch*
- **Silent voice** *Naoko Yamada*





## INTRODUCTION

---

La liberté est une notion vaste et délicate à aborder. La définir est également difficile. Elle est aussi simple que difficile à délimiter. Elle s'inscrit dans de nombreux domaines qui vont toucher vos études tout au long du lycée. La liberté se perçoit bien évidemment dans l'éducation morale et civique car il s'agit de votre lien à la société, de votre vie en tant que citoyen. La France se définit par un système politique démocratique libre que nous allons chercher à comprendre (d'ailleurs, l'Éducation Morale et Civique justement complétera votre réflexion en classe de première par la perception de la Société et de la Démocratie en classe de terminale).

La liberté interroge toutes les époques, tous les systèmes politiques, de la dictature à la démocratie en passant même par les systèmes politiques idéalisés. Le principe de liberté rappelle le citoyen de la Grèce antique et le « barbare ». L'esclavage et la traite des êtres humains durant la Renaissance interroge sur l'humanité. La liberté d'expression plus ou moins permises selon le pays, la liberté idéologique qui se trouve parfois bafouée dans des systèmes politiques plus directifs, la liberté individuelle face aux lois du conservatisme à l'anarchisme, la liberté de la presse par le droit d'informer.

La liberté implique donc de nombreux angles d'approche qui se retrouvent dans la vie quotidienne et notre rapport à la société.

Nous ne pourrons ensemble appuyer dans son intégralité sur l'intégralité de ces perceptions mais ainsi ouvrir des pistes réflexives, des approfondissements futurs qui seront pour vous, un moyen de vous ouvrir au monde et de trouver une place, votre place dans la société.

## OBJECTIFS ET ENJEUX

---

L'enseignement morale et civique vient contribuer à vous permettre d'acquérir une vision sur le monde et la société dans laquelle nous évoluons tous. Vous êtes tous des futurs citoyens, avec des droits et des devoirs pour vivre en communauté. Il s'agit donc de comprendre et accepter les valeurs de la République. Comment les partager, comment réfléchir à la place que chacun occupe dans une société démocratique. Ainsi devons-nous voir la société, thème de ce cours comme un objet d'étude à interroger.

L'adolescence et les années qui vous conduisent vers le baccalauréat sont une époque de questionnement sur ses droits, ses devoirs, sur ses libertés au sein d'un cadre politique et social. La société est à voir comme un espace de jugement, d'engagement personnel des élèves afin de considérer ce qu'est le droit et la règle. Un régime démocratique attend l'engagement vertueux des élèves comme membres à part entière de cette société. Il s'agit de comprendre les institutions majeures qui offrent cette vie sociétale, de saisir et comprendre les enjeux de ce qu'est être citoyen, des perspectives dont chaque élève en tant qu'individu à part entière peut avoir pour se sentir acteur de cette société. D'autres grandes figures ont incarné les valeurs et la grandeur de la société et du régime démocratique français. Ainsi, comprendre la société, c'est comprendre les événements et enjeux contemporains.



# CHAPITRE 1

## DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ



### Quels sont les principes et les conditions de la liberté ?

Définissons ensemble la liberté. Le terme de liberté provient du latin « liber » qui signifie « libre ». La liberté est définie comme l'état d'une personne ou d'un peuple qui ne subit pas de contraintes, de soumissions, de servitudes exercées par une autre personne, par un pouvoir tyrannique ou par une puissance étrangère.

Quelle est l'origine du concept de liberté ? Au XIII<sup>ème</sup> siècle, en philosophie, le concept de liberté passe par la notion de libre-arbitre : « pouvoir qu'a la volonté de se déterminer sans subir aucune contrainte ». L'être humain a le choix, la possibilité, par la volonté de s'extraire de la domination de toutes formes extérieures.

### OBJECTIFS

- Comprendre ce que représente la liberté.
- Connaître les libertés de l'individu : libertés individuelles, liberté de conscience, liberté d'expression, droit de propriété.
- Connaître les libertés collectives et le développement de la démocratie moderne
- Comprendre la protection des libertés
- Découvrir l'engagement pour les libertés

### COMPÉTENCES VISÉES

- Acquérir les fondements de la réflexion
- Développer son esprit critique et ses compétences orales
- Savoir organiser sa pensée dans un discours argumenté.



# DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ

## Les principes de la liberté

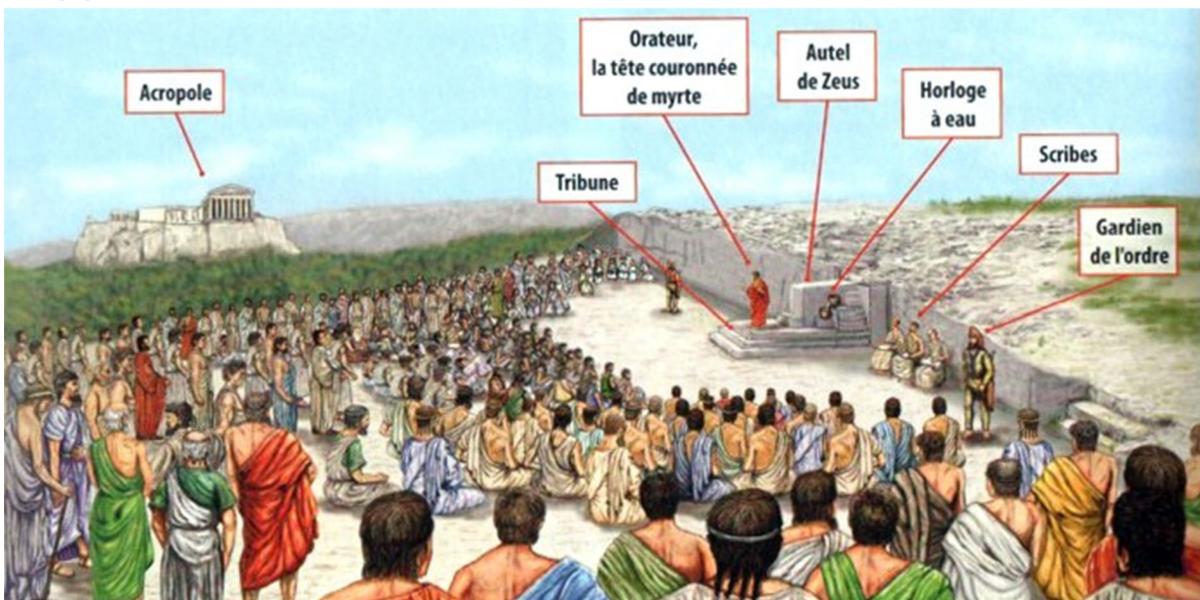
### FONDEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMOCRATIE MODERNE

La démocratie moderne est le régime politique qui offre le plus de libertés individuelles. Elle s'est construite suite à des événements historiques à partir desquels elle a pu, par ajustements successifs et réguliers et par tout autant de bouleversements plus dramatiques se forger telle que nous la connaissons et vivons aujourd'hui en France. Elle est marquée par des symboles qui fédèrent les individus d'un même peuple et dont historiquement des étapes majeures l'ont façonnée : l'Antiquité grecque et la Révolution française notamment.



### À VOUS DE JOUER 1

Observez la représentation à Athènes au IV<sup>ème</sup> siècle avant J-C de la démocratie à l'Assemblée et celle du Macédonien Alexandre le Grand.



1. Décrivez cette image de l'Ecclési qui représente l'Assemblée à Athènes dans la Grèce antique.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



La Famille de Darius aux pieds d'Alexandre dit La tente de Darius par Le Brun Charles, à voir au château de Versailles

2. Quelle relation observez-vous entre les personnages sur ce tableau de Charles le Brun ?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

3. En quoi la première image représente-t-elle plus la liberté du citoyen par rapport à la seconde ?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Athènes est connue pour la naissance de la Démocratie. Si on regarde la définition de ce système politique (qui est le nôtre aujourd'hui en France), nous pouvons dire qu'il s'agit, comme son nom l'indique du « pouvoir pour et par le peuple ». En effet, la démocratie est composée de deux mots majeurs :

- Le démos signifie le « peuple »
- Le kratos se traduit par le « pouvoir »

Ainsi, dans une Démocratie, le peuple qui doit agir pour diriger la vie courante compose ce que l'on nomme le citoyen, celui qui participe à la vie de la Cité, qui prend les décisions pour l'ensemble de la ville. Aujourd'hui encore, chaque individu majeur dans une Démocratie (comme en France) est appelé un citoyen. Cela lui donne des droits mais aussi des devoirs envers le pays et la société dans laquelle il évolue.

Être citoyen à cette époque représente la liberté de décider dans la vie politique de sa cité et de son Etat. La polis, terme étymologique de la « Cité », désigne une communauté de citoyens libres régis par un gouvernement reconnu. Ces habitants sont autonomes et leur organisation est centrée sur l'expression de la libre pensée individuelle dans un but collectif.

Cette perception de la démocratie a inspiré les aspirations de liberté du peuple et de la nation française notamment lors de la Révolution Française en 1789, en 1830 et en 1870 lors de la Commune de Paris. A chaque fois, le peuple a voulu renverser l'instauration d'une hiérarchisation par classes dominantes à des fins d'une meilleure égalité des droits et de liberté d'existence. On retrouve ces soulèvements dans de nombreuses œuvres immortalisant cette fédération libertaire.



## À VOUS DE JOUER 2

Observez ces deux représentations et ce texte de Victor Hugo qui relatent des événements révolutionnaires puis répondez aux questions qui suivent.



1. La Prise de la Bastille, par Jean-Pierre Houël, 1789, à voir à la BNF



2. La Liberté guidant le peuple, Eugène Delacroix 1830, à voir au Musée du Louvre à Paris

3. Victor Hugo, *Les Misérables*, cinquième partie, Livre I, Chapitre XV, 1862.

[Le 5 juin 1832, une manifestation républicaine organisée à l'occasion des funérailles du général Lamarque, député de gauche populaire, se termine en émeute violemment réprimée. Hugo groupe derrière la barricade de la rue de Chanvrerie, dans le quartier des Halles, les principaux personnages du roman : Marius, Javert, qui seront tous deux sauvés par Jean Valjean, et le petit Gavroche (douze ans), fils des Thénardier. L'enfant a décidé de quitter l'abri de la barricade pour aller récupérer les cartouches non brûlées sur les morts. Les gardes nationaux lui tirent dessus, et ses camarades insurgés, retranchés derrière la barricade, suivent la scène avec inquiétude.]

Le spectacle était épouvantable et charmant. Gavroche, fusillé, taquinait la fusillade. Il avait l'air de s'amuser beaucoup. C'était le moineau becquetant les chasseurs. Il répondait à chaque décharge par un couplet. On le visait sans cesse, on le manquait toujours. Les gardes nationaux et les soldats riaient en l'ajustant. Il se couchait, puis se redressait, s'effaçait dans un coin de porte, puis bondissait, disparaissait, reparaisait, se sauvait, revenait, ripostait à la mitraille par des pieds de nez, et cependant pillait les cartouches, vidait les gibernes et remplissait son panier. Les insurgés, haletants d'anxiété, le suivaient des yeux. La barricade tremblait ; lui, il chantait. Ce n'était pas un enfant, ce n'était pas un homme ; c'était un étrange gamin fée. On eût dit le nain invulnérable de la mêlée. Les balles couraient après lui, il était plus lesté qu'elles. Il jouait on ne sait quel effrayant jeu de cachecache avec la mort ; chaque fois que la face camarde du spectre s'approchait, le gamin lui donnait une pichenette. Une balle pourtant, mieux ajustée ou plus traître que les autres, finit par atteindre l'enfant feu follet. On vit Gavroche chanceler, puis il s'affaissa. Toute la barricade poussa un cri ; mais il y avait de l'Antée dans ce pygmée ; pour le gamin toucher le pavé, c'est comme pour le géant toucher la terre ; Gavroche n'était tombé que pour se redresser ; il resta assis sur son séant, un long filet de sang rayait son visage, il éleva ses deux bras en l'air, regarda du côté d'où était venu le coup, et se mit à chanter :

Je suis tombé par terre,  
C'est la faute à Voltaire,  
Le nez dans le ruisseau,  
C'est la faute à...

Il n'acheva point. Une seconde balle du même tireur l'arrêta court. Cette fois il s'abattit la face contre le pavé, et ne remua plus. Cette petite grande âme venait de s'envoler.





## L'ESSENTIEL

- La démocratie a évolué tout au long de l'histoire depuis les prémices dans la Grèce antique jusqu'à aujourd'hui.
- La démocratie par sa constitution offre des conditions amples à l'expression de la liberté du citoyen.
- La devise de la république met en avant la liberté de l'individu : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

## LIBERTÉS INDIVIDUELLES

La société est composée d'individus, de citoyens qui sont égaux devant la loi en république. L'être humain possède des droits dits naturels et inaliénables qui se retrouvent dans un texte majeur lors de la Révolution Française : *La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen*. Ces dix-sept articles parut le 26 août 1789 trouve une résonance avec des textes d'autres pays tels que la Déclaration des droits en Grande Bretagne en 1689 ou la déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique en 1776. Elle inspirera celle adoptée par l'Onu en 1948.



## À VOUS DE JOUER 3

Prenez connaissance de La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 représentée et de l'ensemble des articles de celle-ci puis répondez aux questions suivantes.



Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Le Barbier, vers 1789/1, à voir à Paris au musée Carnavalet.

Article premier

- Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2.

- Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3.

- Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4.

- La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6.

- La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7.

- Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

Article 8.

- La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10.

- Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11.

- La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12.

- La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Article 13.

- Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14.

- Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15.

- La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16.

- Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17.

- La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.



La justice devient ainsi le garant du respect de ces libertés et de l'égalité entre les citoyens. Le vivre ensemble, le fonctionnement de la société qui constitue la communauté s'inscrit donc par des lois, qui régissent l'organisation des rapports entre individus.



## L'ESSENTIEL

- La société est composée d'individus, de citoyens qui sont égaux devant la loi en république.
- L'être humain possède des droits dits naturels et inaliénables qui se retrouvent dans un texte majeur lors de la Révolution Française : La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen.
- Les lois garantissent le vivre ensemble et l'organisation des rapports entre individus.

## LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Convention européenne des Droits de l'Homme.

Article 9 Liberté de pensée, de conscience et de religion.

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.
2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

### Définissons ensemble... la liberté de conscience

La conscience est le fait d'avoir la perception de soi-même et de sa réflexion. C'est le fait de penser, de réfléchir pour l'être humain. C'est faire en son âme et conscience justement des choix. La liberté de conscience peut paraître étonnant car il paraît difficile d'empêcher quelqu'un de penser et d'avoir des opinions. Toutefois, la commission européenne s'est penchée sur ce point et l'a marquée dans l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme.



## À VOUS DE JOUER 4

A l'instar de l'article présenté ici, rédigez-vous aussi un article sur une liberté que vous considérez comme fondamentale.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Formule à lignes pointillées pour la prise de notes.

La liberté de conscience a souvent été mis en opposition avec la laïcité. La liberté de conscience dépasse la liberté d'opinion puisqu'elle est le fondement de l'être humain. Chaque individu, dans la société, se construit un avis sur sa propre identité, sur sa propre personnalité.

En France, la république est garante de la liberté de conscience de ses citoyens. Cette assurance est d'ailleurs ce que l'on retrouve en première phrase de la loi de séparation entre l'église et l'état en 1905. Cela associe le principe de laïcité et de liberté de conscience.



Ecole primaire supérieure de garçons de Brignoles dans le Var, carte postale du début du XXème siècle.

Sous la III<sup>ème</sup> République, Les lois Jules Ferry sont une paire de lois sur l'école primaire en France votées en 1881-1882 qui rendent l'école gratuite (loi du 16 juin 1881), l'instruction primaire obligatoire et participent à laïciser l'enseignement public (loi du 28 mars 1882). Il est question de généraliser l'instruction pour encren les valeurs républicaines dans la société française.

Si la république affirme assurer la liberté de conscience dans les textes, elle ne doit par conséquent pas elle-même imposer ou influencer une pensée unique et donc conserver une neutralité dans ses institutions. Elle doit garantir la sécurité pour l'ensemble de ses citoyens, peu importe leurs origines en rejetant toute forme de discrimination. Permettre à quiconque d'exprimer et d'exercer une liberté de conscience est un principe de la république. L'éducation est également le ciment de la citoyenneté républicaine d'un pays démocratique : à ce titre, la création de l'école laïque, obligatoire et gratuite avec les lois de Jules Ferry en 1881-1882 a devancé la loi de séparation de l'église et de l'état.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

---

Ville de Paris -- Mairie du X<sup>ème</sup> Arrondissement

# APPLICATION DE LA LOI

Du 28 Mars 1882

## Sur l'Enseignement Primaire

### OBLIGATOIRE

---

La Municipalité rappelle aux habitants du X<sup>ème</sup> Arrondissement qu'aux termes de l'art. 7 de la loi du 28 Mars 1882, les parents, tuteurs ou autres personnes ayant charge d'enfants âgés de 6 à 13 ans doivent déclarer à la Mairie s'ils entendent faire donner à l'enfant l'instruction dans sa famille ou dans une école soit communale, soit libre.

La rentrée est fixée au 3 octobre.

Les déclarations sont reçues à la Mairie tous les jours de la semaine, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

La Municipalité et la Commission scolaire municipale, qui ont déjà constaté les bons effets de cette loi patriotique, comptent sur l'empressement de leurs concitoyens à leur en faciliter encore l'application en remplissant avec exactitude les formalités légales.

*Les Adjoints,*  
E. BORNOT, CH. PETITNICOLAS, A. BONNET, V. COPEAU, JULES FABRE.

*Le Maire,*  
**DEVISMES**

*Les Membres de la Commission scolaire,*  
ROTILLON, BORDAS, WEILL-VITE, SUBERBIE, MESSNER, MOUTON, PETIT, VIGIER, délégué cantonal,  
AUVERT, inspecteur primaire.

---

### EXTRAIT DE LA LOI DU 28 MARS 1882

ART. 4. — L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus, elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie.

ART. 7. — Le père, le tuteur, la personne qui a la garde de l'enfant, le patron chez qui l'enfant est placé, devra quinze jours au moins avant la rentrée des classes, faire savoir au maire de la commune, s'il entend faire donner à l'enfant l'instruction dans la famille ou dans une école publique ou privée; dans ces deux derniers cas, il indiquera l'école choisie.

ART. 9. — Lorsqu'un enfant quitte l'école, les parents ou les personnes responsables doivent en donner immédiatement avis au maire et indiquer de quelle façon l'enfant recevra l'instruction à l'avenir.



## À VOUS DE JOUER 5

Montrez le caractère démocratique de cette déclaration. Pour cela, relevez la terminologie employée.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## L'ESSENTIEL

- La conscience est le fait d'avoir la perception de soi-même et de sa réflexion. C'est le fait de penser, de réfléchir pour l'être humain.
- La liberté de conscience dépasse la liberté d'opinion puisqu'elle est le fondement de l'être humain.
- En France, la république est garante de la liberté de conscience de ses citoyens.
- L'éducation est également le ciment de la citoyenneté républicaine d'un pays démocratique : à ce titre, la création de l'école laïque, obligatoire et gratuite avec les lois de Jules Ferry en 1881-1882 a devancé la loi de séparation de l'église et de l'Etat.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION

La liberté d'expression pour l'individu a évolué au cours des siècles, de la parole des journalistes dans les journaux au peuple sur les réseaux sociaux où chacun donne sous couvert d'anonymat un avis ou un jugement. De la liberté d'expression et de pensée de tout individu se heurte parfois aux dérives d'une personne ou d'un état plus autoritaire.

On retrouve aussi un phénomène de lanceur d'alerte qui, de citoyen comme n'importe qui, devient le révélateur de pensées cachées ou de faits à dénoncer.



## À VOUS DE JOUER 6

Le cas de Julien Assange et Edward Snowden.

### Document 1. Julian Assange : lanceur d'alerte pour certains, une menace pour d'autres. Article France Tv Info

Le cas Julian Assange est en train de devenir le symbole des lanceurs d'alerte, rôle nécessaire aux yeux de certains mais souvent visé par la justice.

Le procès de Julian Assange s'est ouvert lundi 24 février à Londres (Royaume-Uni). Figure symbolique des lanceurs d'alerte, cet activiste australien a fondé en 2006 le site Wikileaks. Cela a permis de révéler de nombreuses informations confidentielles notamment sur les guerres menées par les États-Unis en Irak et en Afghanistan. Il revendique alors une nouvelle manière d'informer et se pose en alternative aux médias traditionnels.

Le procès de Julian Assange s'est ouvert lundi 24 février à Londres (Royaume-Uni). Figure symbolique des lanceurs d'alerte, cet activiste australien a fondé en 2006 le site Wikileaks. Cela a permis de révéler de nombreuses informations confidentielles notamment sur les guerres menées par les États-Unis en Irak et en Afghanistan. Il revendique alors une nouvelle manière d'informer et se pose en alternative aux médias traditionnels.

Accusé de viol en Suède, il est finalement libre après l'abandon des poursuites. Julian Assange reste pendant sept ans réfugié à l'ambassade équatorienne pour fuir la justice américaine. Aujourd'hui âgé de 48 ans, il passe ses nuits dans une prison près de Londres. Son procès doit décider de son extradition ou non vers les États-Unis où il est accusé d'espionnage et de piratage informatique.

**Document 2. Edward Snowden contre les Etats-Unis. Article 20minutes.fr**

Ancien employé de la NSA et de la CIA, Edward Snowden a révélé en juin 2013 que la NSA recueillait des informations mondiales en surveillant Internet et des téléphones portables. Pour Nicole-Marie Meyer, chargée de mission à l'ONG anti-corruption Transparency international, le cas d'Edward Snowden est particulier. « C'est un lanceur d'alerte qui s'est engagé au secret défense. C'est pour ça que certains le considèrent comme un traître », explique-t-elle. Accusé d'espionnage, Edward Snowden se réfugie en Russie. Le 20 février dernier, il déclare être prêt à rentrer aux Etats-Unis si le gouvernement lui « garantit un procès équitable ».

**Document 3. Dessin humoristique. www.lemonde.fr**



1. A partir de ces documents proposez votre propre définition de ce qu'est un lanceur d'alerte.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



La liberté d'expression se trouve aujourd'hui, dans la société contemporaine souvent interrogée par le rapport entre réseaux sociaux et démocratie (Etats-Unis/ France, etc.) face à la pensée unique et contrôlée (Chine/ Iran). Pour les premiers régimes démocratiques, les réseaux sociaux sont le moyen d'expression libre où la pensée de chacun prend une dimension et une valeur qui confère à son auteur un sentiment de reconnaissance et d'importance. Les déviances de cette liberté d'expression laissent oublier, sous couvert d'un anonymat et d'une liberté à ne pas bafouer, les règles du respect de la pensée des autres. De l'autre côté, le contrôle totalitaire de la pensée porte atteinte à la liberté d'expression dans une volonté de maîtrise de la pensée collective.

Ainsi, s'exprimer c'est poser une pensée, une idéologie qui s'inscrit dans la société et susciter soit du consentement et de l'adhésion, soit de la défiance voire du rejet marqué par une opposition farouche et publique. La liberté d'expression est le sel de la société car elle permet la confrontation et l'évolution des idées républicaines.



## L'ESSENTIEL

- S'exprimer c'est poser une pensée, une idéologie qui s'inscrit dans la société
- Pour les premiers régimes démocratiques, les réseaux sociaux sont le moyen d'expression libre où la pensée de chacun prend une dimension et une valeur qui confère à son auteur un sentiment de reconnaissance et d'importance.
- La liberté d'expression et de pensée de tout individu se heurte parfois aux dérives d'une personne ou d'un état plus autoritaire.

## LA LIBERTÉ PEUT ÊTRE COLLECTIVE

Le vote est l'étape fondamentale dans la décision citoyenne. Cet acte est l'expression de la reconnaissance de sa parole, de sa voix et de ces choix dans les décisions propres à son propre pays. Bien évidemment, des distinctions selon les régimes politiques sont à noter et à relever (en effet, le régime nord-coréen n'est pas superposable au régime américain ou ghanéen par exemple. Nous aurions pu prendre de nombreux autres pays afin de marquer la spécificité singulière des régimes politiques). Un régime totalitaire ne laisse pas de place à l'expression populaire et citoyenne. Ces régimes tiennent par un contrôle total de la pensée collective et une restriction des libertés.



Démonstration de l'organisation totalitaire nord-coréenne.



Le référendum de 1958 est un questionnement du peuple suite aux difficultés de la IV<sup>ème</sup> République de fédérer le peuple ensemble. Les difficultés issues de la fin de la Seconde Guerre Mondiale se font ressentir et la France se cherche un leader charismatique. Le référendum vient conforter le retour du général héros de la Résistance.



## À VOUS DE JOUER 8

Observez bien ce document, puis proposez une analyse de ce qui représente la liberté collective à travers l'expression des suffrages du Référendum.

Résultats du référendum du 28 septembre 1958.

	Voix	% des inscrits	% des votants	% des suffrages exprimés
Inscrits	47 249 142	-	-	-
Abstentions	9 151 288	19,37	-	-
Votants	38 097 853	80,63	-	-
Nuls	418 297	-	1,10	-
Suffrages exprimés	37 679 556	-	98,90	-
OUI	31 123 483	65,87	81,69	82,60
NON	6 556 073	13,88	17,21	17,40

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----



## L'ESSENTIEL

- Le vote est l'étape fondamentale dans la décision citoyenne.
- Cet acte est l'expression de la reconnaissance de sa parole, de sa voix et de ces choix dans les décisions propres à son propre pays.
- Un régime totalitaire ne laisse pas de place à l'expression populaire et citoyenne.
- Le référendum est une autre forme d'expression qui met en avant l'importance de l'opinion individuelle du citoyen.



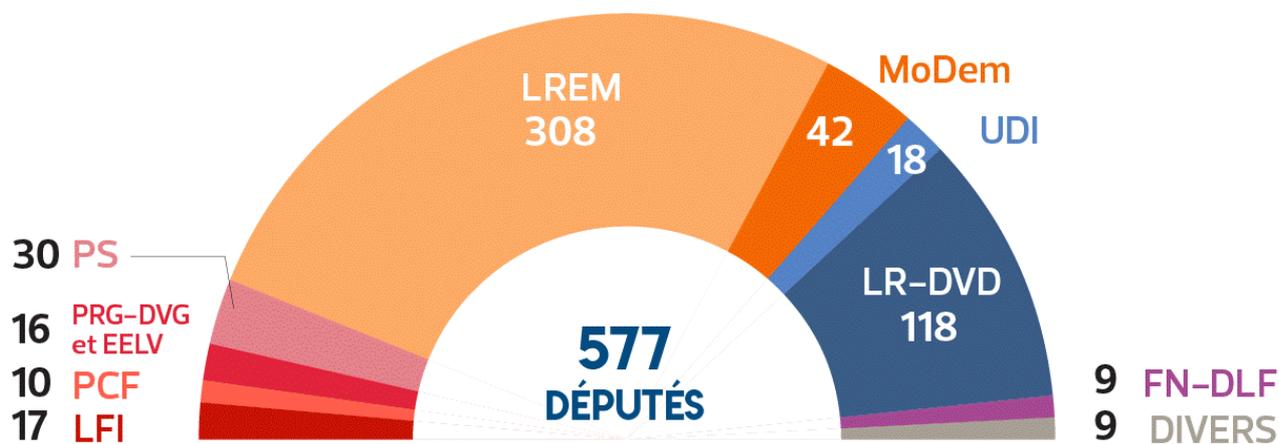
## DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ

### Les conditions de la liberté

#### LES CONDITIONS POLITIQUES : ÉLECTIONS ET REPRÉSENTATION

Le vote reste le point final de la décision politique : en effet, glisser un bulletin de vote dans une urne devient l'aboutissement d'une réflexion et d'un choix citoyen dans un programme de propositions souvent porté par une personne auquel s'identifie l'individu et souvent soutenu par un parti politique représentatif d'une orientation idéologique. Cette représentativité se retrouve dans l'organe démocratique qu'est le Parlement à l'Assemblée nationale où les élections législatives constituent un certain reflet des tendances des partis.

### 577 DÉPUTÉS ÉLUS AU SCRUTIN MAJORITAIRE À DEUX TOURS



L'assemblée nationale au 5 juillet 2017, lefigaro.fr

Ainsi, le citoyen a la liberté de choisir l'idéologie à soutenir simplement comme soutien ou de manière bien plus engagée par volonté de militantisme (bien évidemment, le militantisme ne se limite pas à la seule sphère politique. Elle touche également les Organisations Non Gouvernementales, les associations, etc. Dans cette partie de notre approche de la liberté, nous nous concentrerons uniquement sur le caractère politique de la liberté. Une partie de la population participe, outre le référendum qui est plus nationale, à la défense de programmes ou de projets qui les tient à cœur.



### À VOUS DE JOUER 9

Observez ces documents sur le militantisme, puis répondez aux questions suivantes.

Document 1. Interview audio : paroles de jeunes militants, une vidéo de la chaîne YouTube CIDJ.  
<https://youtu.be/Lb4cXc2aTV0>

Document 2. Des militants de Greenpeace empêchent un cargo chargé d'huile de palme de s'amarrer dans le port de Rotterdam. [www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr)



Document 3. Manifestation étudiante en 2016.



1. Quels sont les points communs à l'acte de militantisme ?

.....

.....

.....

2. Comment définiriez-vous le militantisme ?

3. En quoi le militantisme est-il un engagement vers la liberté ?

L'âge n'est pas un frein à l'engagement bien au contraire. La diversité des causes évoquées marque une sorte de besoins de l'individu de trouver une raison d'être dans la société. Le principe de lutte dans les manifestations se ressent par des symboles comme les drapeaux aux logos d'appartenance à un groupe.



### L'ESSENTIEL

- Le vote reste le point final de la décision politique.
- Le citoyen a la liberté de choisir l'idéologie à soutenir simplement comme soutien ou de manière bien plus engagé par volonté de militantisme (bien évidemment, le militantisme ne se limite pas à la seule sphère politique.
- La diversité des causes marque une sorte de besoins de l'individu de trouver une raison d'être dans la société.

## LES CONDITIONS JURIDIQUES : LE DROIT ET LA PRIMAUTÉ DE LA CONSTITUTION

La Constitution de la 5<sup>ème</sup> République qui est encore d'actualité aujourd'hui proposée par Référendum en 1958 marque l'élection du Président de la République au suffrage universel direct. Elle est considérée comme la référence juridique qui s'occupe des composantes de l'Etat, c'est-à-dire les institutions.

Une constitution ne concerne en réalité qu'un pays et n'a pas de valeurs sur le territoire d'un autre état. Par exemple, la Constitution française, en dehors de son sol, importe peu au Japon, au Pérou ou à l'Afrique du Sud. De plus, les lois et règles d'un état peuvent parfois entrer en contradiction avec certaines juridictions européennes ou internationales qui prévalent à ce moment. Il est ainsi difficile de parler d'une réelle liberté d'un état dans ses décisions puisque la primauté d'une constitution se heurte aux décisions d'un regroupement de pays comme l'Union Européenne. De ce fait, la liberté des citoyens de l'état français est-elle garantie par l'Union européenne ou bien doit-elle ne croire qu'en sa seule et unique décision constitutionnelle ? Depuis des siècles, de nombreux auteurs ont interrogés le rapport du peuple au pouvoir comme cela est le cas d'Etienne de la Boétie au XV<sup>ème</sup> siècle mais encore fortement d'actualité dans son ouvrage de jeunesse *Discours sur la servitude volontaire*.

Pauvres gens misérables, peuples insensés, nations opiniâtres à votre mal et aveugles à votre bien ! Vous vous laissez enlever sous vos yeux le plus beau et le plus clair de votre revenu, vous laissez piller vos champs, voler et dépouiller vos maisons des vieux meubles de vos ancêtres ! Vous vivez de telle sorte que rien n'est plus à vous. Il semble que vous regarderiez désormais comme un grand bonheur qu'on vous laissât seulement la moitié de vos biens, de vos familles, de vos vies. Et tous ces dégâts, ces malheurs, cette ruine, ne vous viennent pas des ennemis, mais certes bien de l'ennemi, de celui-là même que vous avez fait ce qu'il est, de celui pour qui vous allez si courageusement à la guerre, et pour la grandeur duquel vous ne refusez pas de vous offrir vous-mêmes à la mort. Ce maître n'a pourtant que deux yeux, deux mains, un corps, et rien de plus que n'a le dernier des habitants du nombre infini de nos villes. Ce qu'il a de plus, ce sont les moyens que vous lui fournissez pour vous détruire. D'où tire-t-il tous ces yeux qui vous épient, si ce n'est de vous ? Comment a-t-il tant de mains pour vous frapper, s'il ne vous les emprunte ? Les pieds dont il foule vos cités ne sont-ils pas aussi les vôtres ? A-t-il pouvoir sur vous, qui ne soit de vous-mêmes ? Comment oserait-il vous assaillir, s'il n'était d'intelligence avec vous ? Quel mal pourrait-il vous faire, si vous n'étiez les receleurs du larron qui vous pille, les complices du meurtrier qui vous tue et les traîtres de vous-mêmes ? Vous semez vos champs pour qu'il les dévaste, vous meublez et remplissez vos maisons pour fournir ses pilleries, vous élevez vos filles afin qu'il puisse assouvir sa luxure, vous nourrissez vos enfants pour qu'il en fasse des soldats dans le meilleur des cas, pour qu'il les mène à la guerre, à la boucherie, qu'il les rende ministres de ses convoitises et exécuteurs de ses vengeances. Vous vous usez à la peine afin qu'il puisse se mignarder dans ses délices et se vautrer dans ses sales plaisirs. Vous vous affaiblissez afin qu'il soit plus fort, et qu'il vous tienne plus rudement la bride plus courte. Et de tant d'indignités que les bêtes elles-mêmes ne supporteraient pas si elles les sentaient, vous pourriez vous délivrer si vous essayiez, même pas de vous délivrer, seulement de le vouloir.

Soyez résolu à ne plus servir, et vous voilà libres. Je ne vous demande pas de le pousser, de l'ébranler, mais seulement de ne plus le soutenir, et vous le verrez, tel un grand colosse dont on a brisé la base, fondre sous son poids et se rompre.

Etienne de la Boétie marque la nécessaire décision pour l'être humain d'acquérir, de conquérir sa liberté face à ceux ou au système qui chercherait à l'en priver. Il n'est bien évidemment plus question aujourd'hui de soulèvement face à la royauté et la domination d'un seul (même si cette pensée existe toujours), le vote au suffrage universel direct a permis l'expression populaire mais la Constitution a inscrit le fonctionnement de la liberté dans les lois républicaines. La société française actuelle par le droit et sa constitution marque son cadre républicain et démocratique. Aussi, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789 devient l'illustration de la primauté de la constitution près de 170 ans plus tard.



### L'ESSENTIEL

- La Constitution de la 5<sup>ème</sup> République proposée par Référendum en 1958 marque l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.
- Le vote au suffrage universel direct a permis l'expression populaire mais la Constitution a inscrit le fonctionnement de la liberté dans les lois républicaines.

## LE TEMPS DU BILAN

- La démocratie a évolué tout au long de l'histoire depuis les prémices dans la Grèce antique jusqu'à aujourd'hui.
- La démocratie par sa constitution offre des conditions amples à l'expression de la liberté du citoyen.
- La devise de la république met en avant la liberté de l'individu : « Liberté, Egalité, Fraternité ».
- La société est composée d'individus, de citoyens qui sont égaux devant la loi en république.
- L'être humain possède des droits dits naturels et inaliénables qui se retrouvent dans un texte majeur lors de la Révolution Française : La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen.
- Les lois garantissent le vivre ensemble et l'organisation des rapports entre individus.
- La conscience est le fait d'avoir la perception de soi-même et de sa réflexion. C'est le fait de penser, de réfléchir pour l'être humain.
- La liberté de conscience dépasse la liberté d'opinion puisqu'elle est le fondement de l'être humain.
- En France, la république est garante de la liberté de conscience de ses citoyens.
- L'éducation est également le ciment de la citoyenneté républicaine d'un pays démocratique : à ce titre, la création de l'école laïque, obligatoire et gratuite avec les lois de Jules Ferry en 1881-1882 a devancé la loi de séparation de l'église et de l'état.
- S'exprimer c'est poser une pensée, une idéologie qui s'inscrit dans la société
- Pour les premiers régimes démocratiques, les réseaux sociaux sont le moyen d'expression libre où la pensée de chacun prend une dimension et une valeur qui confère à son auteur un sentiment de reconnaissance et d'importance.
- La liberté d'expression et de pensée de tout individu se heurte parfois aux dérives d'une personne ou d'un état plus autoritaire.
- Le vote est l'étape fondamentale dans la décision citoyenne.
- Cet acte est l'expression de la reconnaissance de sa parole, de sa voix et de ces choix dans les décisions propres à son propre pays.
- Un régime totalitaire ne laisse pas de place à l'expression populaire et citoyenne.
- , le référendum est une autre forme d'expression qui met en avant l'importance de l'opinion individuelle du citoyen.
- Le vote reste le point final de la décision politique
- Le citoyen a la liberté de choisir l'idéologie à soutenir simplement comme soutien ou de manière bien plus engagée par volonté de militantisme (bien évidemment, le militantisme ne se limite pas à la seule sphère politique.
- La diversité des causes marque une sorte de besoins de l'individu de trouver une raison d'être dans la société
- La Constitution de la 5ème République qui est encore d'actualité aujourd'hui proposée par Référendum en 1958 marque l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.
- Le vote au suffrage universel direct a permis l'expression populaire mais la Constitution a inscrit le fonctionnement de la liberté dans les lois républicaines.



Vous pouvez maintenant  
faire et envoyer le **devoir n°1**

